

L'EDITO

Alignement des pas nets

Ce mois-ci, il ne fallait rien rater. Si vous êtes tombé dans une faille spatio-temporelle ou avez pris quelques jours de repos... petite séance de rattrapage.

D'abord apprenez à ne pas confondre le "Bazar à la ZAD" et "le Bachar el Asad" et à discerner la toxicité des produits chimiques. Le tofu fermenté et le gaz lacrymogène n'entrent pas dans cette catégorie.

Evidemment, ce mois-ci, vous n'avez pas pu manquer le président. On l'a vu partout. Chez Pernaut sur TF1 qui, avant de poser les deux questions qui fâchent : "*Vous avez trouvé facilement, monsieur le Président ?*" et "*Brigitte se plait-elle à l'Elysée ?*", a tenu à sensibiliser le président sur le dernier fabriquant d'espadrilles en basse Provence. Un sujet sensible auquel le président n'est pas resté... insensible. Rebelote, Emmanuel Macron face à deux journalistes, Bourdin et Plénel, jouant les gros bras et rivalisant d'une virulence prétendument virile. **Un chef de guerre face à deux chefs de guère.** De toute façon, par solidarité avec les cheminots UNSA qui continuent de mobiliser 2 jours sur 5, j'ai décidé de suivre l'interview seulement 2 minutes toutes les 5 minutes. Ca suffisait largement. Et puis, même sans avoir rien suivi, vous savez que les pro-Macron ont trouvé le président excellent et génial, les anti-Macron, nullissime et arrogant. **Rien ne change vraiment alors ? Non, rien !**

Tiens les cheminots justement, le gouvernement n'a pas compris la différence entre la réforme réelle et la réforme ressentie. Pour celles et ceux qui ont un train pour aller au boulot mais pas pour en revenir, le gouvernement serait, dit-on, tenté par une nouvelle expérimentation d'organisation du travail : **le télétravail au bureau.** L'UNSA reste vigilante. Et puis, entre nous, si le statut des cheminots faisait d'eux des privilégiés, il y a longtemps que les enfants de députés travailleraient à la SNCF, non ? On a même du mal à comprendre, au regard de la description avantageuse qui en est faite, que les pilotes grévistes d'Air France ne demandent pas le statut de cheminot dans leurs revendications salariales. Le président de la SNCF s'enferme dans le discours ambiant, ne cédant rien aux arguments pourtant recevables... les observateurs allant même jusqu'à dire du gars Guillaume, que "**Pépy fait de la résistance**". A vérifier.

En voilà un autre qui n'a pas su résister. Le sénateur écologiste Jean-Vincent Placé. Lui qui avait déposé un projet de loi visant à lutter contre l'obsolescence programmée, il constate que ça ne fonctionne pas avec l'alcool. **Placé en garde en vue pour état d'ivresse et insulte raciste, il a visiblement confondu son parti "Europe Ecologie les Verts" avec celui "d'Europe Cœnologie les Verres".**

Scoop à venir. Jean-Luc Mélenchon se présente aux élections des Comités Techniques de la Fonction Publique, tous. A force de se prendre pour un délégué syndical, au bruit incantatoire et fétichiste du rassemblement des luttes, il fallait s'en douter. **L'insoumis veut rassembler tous ceux qui ne veulent pas. Mais qui ne veulent pas quoi exactement ? Justement, ce qu'ils veulent !!! C'est là le truc.**

Bon "Reprenons" disent les enquêteurs, c'est un fiché 'S' qui entre dans un super 'U'. L'UNSA a rendu hommage à cet homme en uniforme qui a donné sa vie et fait prendre conscience, sans doute, à une nation toute entière, le sens du mot 'sacrifice'. En revanche, qualifier cet attentat d'acte bestial n'est pas acceptable pour le Fil d'Ariane. Parce que justement, la bestialité, ça définit tout ce que les animaux sont incapables de faire et ne font pas. Alors un peu de respect pour les animaux.

Le fil d'Ariane voudrait témoigner sa solidarité avec Marc Zuckerberg, le boss de Facebook, injustement entendu pour piratage de millions de données du site le plus visité au monde. Comment pouvait-il se douter un instant que les gens seraient assez cons pour raconter toute leur vie personnelle sur Facebook ?

Des chercheurs ont trouvé par hasard une bactérie qui détruit le plastique, un espoir écologiste immense. Pour la bêtise humaine, il nous faudra patienter un peu. Mais parfois le hasard fait bien les choses.

Enfin, comment ne pas rendre hommage à notre Président de la République qui, de conflits en conflits, de mars à juin, fait découvrir aux français, **la version macronienne de son printemps "à RAB" ?**

CTR SIAé

Le tapis rouge pour les uns, la mauvaise pioche pour l'UNSA



Le comité technique ministériel du 20 avril a décidé de la création d'un comité technique de réseau (CTR) propre au Service Industriel de l'Aéronautique qui sera rajouté aux déjà 12 CTR lors des élections professionnelles du 6 décembre prochain. A l'heure où le gouvernement cherche à réduire le nombre d'instances, le ministère des armées en rajoute une. Va comprendre !

Passé cet étonnement de forme, l'UNSA se pose légitimement la question de la pertinence de cette création, sorte d'isolement du SIAé, à l'heure où les discussions sur l'avenir statutaire du service sont en cours. Cette proposition d'origine syndicale constitue hélas une sorte de tapis rouge déroulé face à celles et ceux qui, sans doute, ne s'attendaient pas à une telle offrande servant leur dessein. Pour l'UNSA, c'est un obstacle supplémentaire dans le dossier 'Avenir statutaire du SIAé' et on comprend mieux la raison de la précipitation des autorités du ministère à satisfaire cette revendication.

Par ailleurs, et jusqu'à nouvel ordre, le SIAé est aujourd'hui un organisme de l'Armée de l'Air et aucun employeur ministériel ne dispose de 2 comités techniques. Pour l'UNSA, l'argument de pouvoir discuter plus facilement de l'avenir du SIAé au sein d'une instance regroupant des 'spécialistes industriels' ne tient pas, l'appartenance à l'Armée de l'Air n'a jamais empêché les échanges des représentants syndicaux SIAé avec l'employeur SIAé et heureusement. De plus, le MCO aéro n'est pas seulement l'apanage du SIAé mais bien de toute l'Armée de l'Air. Pourquoi dès lors ne pas reproduire cette ineptie avec la création d'un CTR SSF détaché de la Marine ou d'un CTR SMITER détaché de l'Armée de Terre ?

Pour l'UNSA, il ne peut être usé de la méthode Coué en répétant en boucle "Pas de cogestion, pas de cogestion, pas de cogestion..." et s'affranchir de ce principe respectable à la première et obscure occasion.

L'UNSA a voté contre ce projet lors de sa présentation au CTM du 20 avril.

Evolution de la carte des Bases de Défense



Objet également d'un point de l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel, l'évolution de la cartographie d'implantation des Bases de Défense. Le ministère des armées propose une évolution de la carte des BDD assortie d'une réduction de 51 à 45 de leur nombre, avec des fusions de BDD, ou des redécoupages en zone de défense Sud.

La modification de la carte des BDD implique de modifier l'arrêté du 29 novembre 2010 portant organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des BDD.

Quels que soient leur taille et leur nombre, l'UNSA entend que cette transformation ne soit pas faite au détriment des agents, marqués par les restructurations incessantes depuis 2008. Si le SCA (Service du Commissariat des Armées) appelle un bien-être au travail pour les soutenus pour favoriser un meilleur service aux soutenus, l'UNSA-Défense s'en félicite, mais pour que ce ne soit pas qu'un souhait, la priorité sera l'obtention d'un recrutement qui compense les postes vacants et les nombreux départs en retraite.

L'aumône des droits accordés par le Ministère au SCA depuis de nombreuses années ne représente, qu'à peine plus de 50% des demandes. A ce rythme, l'UNSA Défense envisage assez mal la pérennité du SCA et estime que si le ministère entendait externaliser une grosse partie du Service, il ne s'y prendrait pas autrement.



Ça sent la testostérone



A n'en pas douter, il y a des élections professionnelles à venir en 2018, si l'on en juge à la virulence style "gros bras" de certains propos syndicaux entendus dans la période, parfois agressifs, parfois excessifs, souvent méprisants, totalement inutiles et mordant le trait de la fraternité et de la camaraderie.

"Il n'est sans doute pas utile de chercher à éteindre la lumière de l'autre pour que brille la sienne." A moins que l'on ne soit en panne de défendre ses propres options et idées en préférant dénigrer ou insulter celles des autres.





Agents du décret 49.

L'heure des choix et des comptes.

Ceux qui mettent les mains dans le cambouis et ceux qui... pas !!!



Le dossier engagé par l'UNSA-Défense en novembre 2016, il y a 18 mois, arrive à échéance dans quelques jours, les agents disposant jusqu'au 18 mai prochain pour faire connaître à la DRHMD, leur décision individuelle quant au choix qu'ils feront face aux propositions de l'administration. Propositions qui restent du choix volontaire de chacune et de chacun.

A quelques jours de l'échéance, il faut bien constater que différents messages peuvent apporter un trouble légitime et poser question à de nombreux agents D49. **Déterminés mais pas totalement angéliques, nous savons tous que l'aboutissement de ce dossier n'est pas celui que souhaitait l'UNSA à 100%. Il n'est pas non plus celui dans lequel l'administration entendait contenir les D49 jusqu'à extinction totale du corps, à 100%.**

Les éléments marginaux d'insatisfaction lus ici et là sont exactement les mêmes que ceux qu'a porté l'UNSA... il y a 18 mois !!! C'est aussi parce que la porte du toilettage a été claquée qu'il a fallu au GT-UNSA creuser de nouvelles pistes. C'est ce travail qui fait que les agents D49 ont aujourd'hui une proposition d'amélioration, après avoir obtenu, faut-il le rappeler, 40 avancements supplémentaires lors de la dernière CPAD, pour tous les agents en sommet de grade.

L'équation était somme toute biblique : soit il aurait fallu se contenter d'une absence de toilettage du décret 1378 dit D49, en CDI, soit nous creusions de nouvelles pistes. C'est cette seconde option que l'UNSA a choisi. Et malgré les imperfections reconnues que nous savons très bien, nous avons convaincu la DRHMD de trouver une solution en gestion puisque l'option toilettage était devenue une chimère. **Alors bien sûr, on peut toujours courir derrière des chimères et faire le jeu de la Fonction Publique qui n'espère qu'une chose, c'est que le dossier traîne le plus longtemps possible pour éviter justement de le traiter.** Avec une moyenne d'âge de presque 59 ans, elle n'aura pas longtemps à attendre et les agents seront perdants à 100%. Ce n'est pas la voie de facilité choisie par l'UNSA. Il aurait été nettement plus facile pourtant de faire la danse du ventre autour du totem d'un improbable toilettage, ne rien proposer ou dire non à tout... pour au final n'avoir rien du tout.

La principale mesure de ce dossier consiste à l'option dite 84-16. **Une majorité d'agents ont déjà témoigné de leur choix pour cette option, assortie d'une revalorisation salariale immédiate.** Enfin il n'est inutile de rappeler que le choix est laissé à l'appréciation de chacune et de chacun qui peut accepter comme ne pas accepter les mesures proposées et faire le choix de rester agent du décret 49. Cela aussi, c'est la négociation qui a permis de l'obtenir. Encore fallait-il négocier.

L'UNSA est fière du travail sans relâche réalisé par le GT-D49 emportant en parallèle un travail conséquent des services de la DRHMD en charge de ce dossier. **L'UNSA est fière d'avoir fait de ce dossier de revalo D49, un dossier que d'aucuns avaient enterré** depuis longtemps et entendaient bien le laisser à son sort. **L'UNSA est fière d'être enfin sorti de l'incantation en CTM ou ailleurs, du "y'a qu'à, faut qu'on",** cette phrase de bonne conscience mille fois entendue "Et les décrets 49 ?" sans jamais obtenir quoi que ce soit. **L'UNSA est fière d'avoir redonné, à défaut d'une revalorisation correspondant à notre description du départ, de la reconnaissance et de l'intérêt à une population historique de nos établissements. L'UNSA est fière, malgré sa modestie, de l'obtention d'une enveloppe budgétaire de 1,6M€ quand nous sommes partis de ZERO** en novembre 2016 et que tous souriaient, tous, à l'évocation d'une réouverture du dossier D49, jusqu'à décliner la proposition UNSA d'une approche unitaire de ce dossier. **"Il jura mais un peu tard"** raconte la fable... relisez-là.

Une nouvelle direction aux armées, la Direction de la Maintenance Aéronautique DMAé



L'UNSA exige un projet industriel pour le SIAé.

Parution au Journal Officiel du décret n°2018-277 du 18 avril 2018 fixant les attributions de la Direction de la Maintenance Aéronautique et de l'arrêté du 18 avril portant organisation de la DMAé.

Au regard du taux de disponibilité opérationnelle des matériels aéronautiques des armées, extrêmement faible pour la ministre des armées, Florence Parly a décidé de transformer la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense (SIMMAD) en une direction de la maintenance aéronautique (DMAé), à qui seront confiées des compétences élargies et renforcées.

La DMAé, qui comptera 1200 agents civils et militaires, sera placée sous l'autorité du chef d'état-major des armées (CEMA). Le directeur de la DMAé, l'IGAHC Monique LEGRAND-LAROCHE, sera responsable directement devant le ministre de l'administration de son service.

La DMAé sera chargée de missions à forte valeur ajoutée en termes de gouvernance et interviendra, plus que la SIMMAD aujourd'hui, dans la partie haute du spectre de la gouvernance ministérielle. Elle sera responsable de la conception de la stratégie du MCO aéronautique et de sa mise en œuvre, après validation par le CEMA. Elle contribuera par ailleurs à l'élaboration de la politique du MCO et à la conception de la politique industrielle. Elle sera également associée à la conduite des opérations d'armement aéronautique.

La DMAé sera composée de cinq sous-directions et de deux divisions :

- Les sous-directions "opérations", "Stratégie et cohérence physico-financière", "Performance, synthèse et relations forces", "Systèmes et techniques du maintien en condition opérationnelle"
- Aéronautique", "achats"
- Les divisions "Pilotage et maîtrise des risques" et "Administrative".

L'UNSA-Défense pose la question de la stratégie de la DMAé vis-à-vis du SIAé notamment dans le cadre de mise en place de contrats globaux quand on sait que le SIAé n'assure que 20% de l'entretien programmé des matériels (EPM) et qu'il n'est à ce jour, majoritaire que sur 2 flottes (E2C et C130). Pour l'UNSA, la vocation du SIAé n'est pas d'être le sous-traitant des industriels sur tous les programmes et il importe au ministère des armées de **définir un véritable projet industriel pour le Service Industriel de l'Aéronautique.** Le débat actuel sur le statut du service, ne peut s'affranchir de ces préalables pour l'UNSA, sauf à dire que le SIAé a la rage et quand son chien a la rage...



La fonction publique réelle pour l'UNSA Vs La fonction publique ressentie pour le gouvernement

Après avoir écouté attentivement le Président de la République et noté son silence sur la fonction publique, **l'UNSA regrette que celui-ci n'envisage les services publics que sous l'angle d'un fardeau budgétaire alors qu'ils constituent le socle de la solidarité républicaine,** réduisent significativement les inégalités sociales via les redistributions qu'ils opèrent et renforcent la cohésion sociale.

Après avoir pris le temps d'examiner l'ensemble des éléments portés à sa connaissance sur les chantiers de la réforme de la fonction publique, **l'UNSA alerte sur l'impact réel des changements majeurs qui sont envisagés pour les agents publics (restructurations, 120 000 suppressions de postes, modification des règles statutaires, modification des modalités de recrutement et de rémunération).** En même temps, les protections et les garanties dont ils bénéficient aujourd'hui se verraient affaiblies (diminution du nombre et du rôle des instances de dialogue social, amoindrissement des capacités de recours, affaiblissement de la prise en compte de la santé au travail).

Rappelant les mesures délétères déjà effectives qu'elle combat: **gel du point d'indice, jour de carence, compensation partielle de la CSG, suspension de PPCR pendant un an et de l'absence d'un véritable dialogue social,** l'UNSA considère que l'unité la plus large des organisations syndicales est nécessaire.

Après une vaste consultation de l'ensemble de ses composantes, dans le respect du principe de l'autonomie qui l'anime, **l'UNSA appelle tous les agents publics à se mobiliser massivement, y compris en faisant grève, le 22 mai 2018.**



5 avril 2018, l'UNSA signe avec la ministre des armées, au nom des adhérentes et adhérents UNSA-Défense, la charte d'organisation du temps de travail pour le personnel civil du ministère des armées.

S'inscrivant dans le cadre du protocole sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes civils du ministère du 16 décembre 2015, **cette charte vise à assurer une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle,** tout en combattant la culture du présentisme.

L'UNSA-Défense est fière d'avoir signé cette charte au nom de ses adhérentes et adhérents.